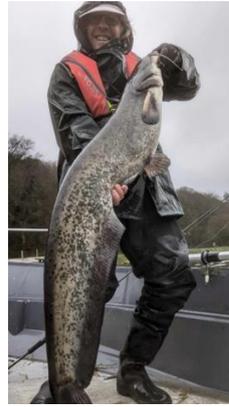


TOUS TYPES DE PARCOURS DE PECHE, TOUS POISSONS, TOUS TYPES DE PECHE, TOUS TYPES DE PECHEURS

ASSEMBLEES GENERALES AAPPMA DIMANCHE 3 MARS 2024



ASSEMBLEES GENERALES AAPPMA DIMANCHE 3 MARS 2024

9h35 – Introduction d’ouverture par le Président François LE SAGER

Je déclare ouverte nos assemblées générales du jour : Extraordinaire Elective d’une part et Ordinaire annuelle d’autre part comme l’impose nos statuts d’association agréée. Pour la bonne forme nous rappellerons que nous avons convoqué l’ensemble de nos adhérents (dont le nombre n’est pas égal au nombre de cartes acquises mais seulement égal à ceux d’entre eux « Personne Majeure, Femme, Personne mineure 12-18 ans » possédant la carte annuelle) par affichettes, par voie de presse, par mail à ceux dont nous avons les coordonnées ainsi que par nos communications sur nos sites internet et Facebook.

Compte tenu du contexte international, voire national, j’ai conscience que de parler loisir pêche récréatif peut paraître décalé mais pourtant parler de ce loisir et des poissons qui en sont des indicateurs qualitatifs c’est parler de la nécessité de défendre l’eau de nos rivières et en cette période de réchauffement climatique annoncés plus particulièrement sa qualité et sa disponibilité en grande partie liée au besoin de sauvegarder et de reconquérir des zones humides de plus en plus rapidement.

Au-delà du nombre de participants à cette matinée, bien inférieur à celui des adhérents, même s’il est admis que la vitesse et le nombre d’informations disponibles sur les réseaux est réelle pour « penser tout savoir et quelques fois pouvoir tout affirmer » je me dois de rappeler que toute association se doit d’avoir une AG. Même si elle peut être considérée par certains comme « vieillote ou dépassée » elle permet à vos administrateurs de rendre compte et d’échanger avec chacun en se parlant de vive voix. Qu’il me soit permis de remercier mes collègues du conseil d’administration pour leur engagement et leur contribution respective à la vie de votre association ainsi qu’à ceux qui - pris des engagements par ailleurs pour notre ex secrétaire **Flavien TERMET** ou pour notre administrateur **Remi LE VILAIN** à qui je souhaite de retrouver une meilleure santé - ont mis fin à leur fonction au sein de l’association.

Le conseil d’administration a décidé de pourvoir à leur remplacement afin d’aller au maximum possible d’administrateurs, à savoir 15. C’est une des raisons d’avoir une AGE (Assemblée Générale Extraordinaire Elective) car en sus, en suivi de six démissions d’administrateurs en son sein, sur lesquels on pourra dire un petit mot, une élection pour compléter le CA de FD PECHE du MORBIHAN aura lieu prochainement. Sachant que tout adhérent d’aappma souhaitant se présenter à cette élection doit obtenir la validation de sa candidature lors de l’assemblée générale de l’association à laquelle il adhère nous organiserons donc la démarche liée à cette règle.

9h40 - Ouverture Assemblée Générale Extraordinaire

1 / Election de 2 administrateurs à l’AAPPMA

En suivi de l’envoi de l’ordre du jour et des informations associées aux adhérents nous n’avons reçu 2 candidatures. Qu’ils en soient remerciés. Il s’agit de celle de monsieur Christian CHEMIN d’Inzinac-Lochrist et celle de monsieur Roger LE CLECH de Brandérion à qui l’on demande de se lever (présentation individuelle en quelques mots). Ils ne sont pas des inconnus pour nous car ils comptent parmi les animateurs des sections de l’école de pêche de l’Atelier Pêche Nature de l’association.

Nous avons réalisé des bulletins avec leur nom respectif. Comme ils ne sont que deux – à moins qu’un autre ou plusieurs candidats se fassent maintenant connaître – ils seront élus (les éventuels battus seraient invités à titre consultatif au CA en attente d’élection partielle dans lors des deux années à venir jusqu’à la

prochaine élection générale statutaire) car c'est bien d'avoir « un vivier de volontaire » car l'on sait que nombre d'administrateurs ont déjà indiqué qu'ils ne se représenteront pas.

On va vous distribuer un bulletin (vous avez le choix : vous ne rayez rien, un ou des noms). On récupère les bulletins en faisant passer l'urne et on donnera les résultats lors de l'assemblée générale.

2 / Validation d'éventuelle(s) candidature(s) à un poste d'administrateur de la FD PECHE 56

Tout adhérent de notre aappma ayant sa carte 2013 et s'engageant à avoir celle de 2024 peut-être candidat. Une candidature validée est celle qui obtiendra plus de 50% des voix des votants (Personne Majeure, Femme, Personne mineure 12-18 ans).

Nous n'avons pas reçu, à ce jour, de candidature ni demande d'information liée.

Avant de poser la question de « faire connaître votre éventuelle candidature » je voudrais vous indiquer que le conseil d'administration de la FD PECHE est composé de 15 membres et qu'il n'y a lieu de recourir à une élection générale qu'en suivi de 8 démissions. Ce n'est pas le cas avec 6 démissions et les administrateurs non démissionnaires ont souhaité compléter le conseil d'administration jusqu'à concurrence de 15 membres. Sur la base de candidatures approuvées, une élection courant mai à laquelle votent Président et Délégué(s) des aappma, départagera les candidats afin que 6 d'entre eux deviennent « administrateur de la FD ».

Comme vous le savez notre aappma avait validé la candidature de notre adhérent Mickael Le Poulain lors de l'AG électorale il y a deux ans. Il était l'un des démissionnaires. S'il souhaite s'exprimer je lui donne la parole quelques minutes.

Intervention rapide MLP si présent et si volonté.

Nous avons distribué (X) tickets numérotés à votre entrée en AG : nous sommes donc (X) votants.

Je pose la question :

- Y a-t-il un ou des adhérents souhaitant faire acte de candidature ?
- Si OUI, présentation et vote bulletin secret et résultat après dépouillement
- Si NON, on acte que l'AG n'a pas eu à acter de candidature par manque de candidat.

Je vous propose de clore cette assemblée générale extraordinaire et de débiter l'AG.

Ouverture Assemblée Générale

Je remercie nos invités les élus présents ainsi que ceux qui devraient nous rejoindre dans la matinée :

- Lister suivant présence ou info

et ceux qui se sont excusés car ils étaient dans l'impossibilité de venir ce jour.

Je passe la parole à notre secrétaire adjoint, Bernard MONTANGON, pour le rapport d'activité de l'année 2023.

10h00 – Rapport d'activité 2023 par le Secrétaire adjoint Bernard MONTANGON

En sus de nombreux échanges formels ou informels entre les membres du bureau et entre les administrateurs nous avons tenu 5 conseils d'administration respectivement le 11 février, le 7 avril, le 9 juin, le 17 septembre et le 9 décembre et nous avons assuré l'assemblée générale du 5 mars.

Ils se déroulent tous sur la même base organisationnelle :

- Leur date respective sont intégrées au calendrier annuel de l'association qui liste l'ensemble des actions actées et prévisibles de l'année
- Une convocation avec ODJ d'une bonne dizaine de point en moyenne un mois avant la date de sa tenue
- Un rapport préparatoire détaillé pour chacun des points adressé la semaine précédente
- Une durée d'environ 3h par CA qui permet, après validation du compte rendu du CA précédent, d'informer, d'acter et de valider les points présents à l'ODJ
- Un compte rendu adressé quelques jours après

En sus, le Président, le Vice-président, le Trésorier et/ou certains administrateurs participent aux réunions des partenaires (souvent des collectivités) et celles de la FD PECHE 56.

Il serait trop long de rapporter l'ensemble des dossiers évoqués et sachant que la réalisation du budget en est la résultante et que le bilan financier - par poste affecté – sera présenté tout à l'heure je n'irais pas dans le détail mais indiquerais seulement quelques points :

- Avis sur les projets des divers « arrêté pêche » ou sur certaines enquêtes publiques pouvant avoir des impacts sur l'eau sur notre territoire de gestion ou sur nos droits de pratiquer la pêche,
- Gestion de l'information pêcheurs en application des arrêtés (panneaux « alose » et panneaux aux écluses du Blavet par exemple),
- Organisation de nos 11 actions d'entretien de rivières & ruisseaux. Quelques chiffres : 284 participants dont 103 personnes différentes soit 852 heures d'interventions bénévoles sur le terrain au chevet des ruisseaux .
- Organisation de nos actions APN (sections école peche d'octobre à avril, 12 initiations pêche et 3stages de pêche),
- Organisation des challenges pêche : Fish On Breizh et Enduro carpe,
- Relation avec nos six dépositaires de cartes de pêche,
- Validation du programme d'empoissonnement et d'alevinage,
- Participation à des actions « sauvetages de poisson » en lien avec suppression étang,
- Suivi « sécheresse » sur 5 ruisseaux (Saint Urlo, Lézévry, Riant, Saudraye),
- Point sur les actions de nos gardes pêche et suivi si PV et suivre également les anciens PV toujours en cours de procédures ou sans suite...temps longs,
- Problématique des pollutions constatées,
- Validation de nos positions dans le cadre des COTECH et/ou COPIL des CTMA & autres dont celles sur la suppression de barrages et/ou d'étangs,
- Suivi & informations liées aux conséquences présences cyanobactéries,
- Echanges avec d'autres associations intervenant pour la protection de l'eau ou la protection environnementale en général,
- Participation à des études FD (Alose) ou de la connaissance (Pêche électrique de diverses indices – truite – saumon – anguille) ou à celle AELB pour « l'indicateur poisson de l'état des populations piscicoles d'une masse d'eau du Blavet »,
- Positionnement sur politique FD lors réunion « Président & Délégués AAPPMA » et lors de son AG sur le vote du budget ou sur demandes diverses d'avis,
- Demande de réalisations, de participations, de subventions thématiques à la FD.
- Organisation de nos communications,
- Et évocation de tout un ensemble d'informations locales, départementales, régionales ou nationales en lien avec l'eau, le milieu aquatique, les oiseaux piscivores, les poissons et les pêches (amateurs et/ou professionnelles).

Sur le plan des effectifs sur l'année 2023 :

- Nous perdons 16 cartes de pêche pour un total de 1492 en comparaison des 1508 de 2022.
- Avec 947 adhérents que sont 723 personnes majeures, 36 femmes et 188 jeunes de 12-18 ans nous restons une aappma urbaine et rurale à la fois avec un effectif globalement stable sur les dix dernières années. La pêche a changé et à la mobilité favorise le fait que le pêcheur se déplace et ne pratique plus qu'autour de chez lui. L'organisation du reversement de la part financière générée par la réciprocité EHGO garanti toutefois aux aappma plus rurale les moyens financiers pour leur gestion comprenant quelques fois des baux de pêche. Complémentairement Il est vrai que nous sommes en proximité immédiate avec la mer notre où se pratique – à ce jour - une pêche récréative gratuite sans adhésion de jour comme de nuit.

Je conclurais en vous précisant que nous venons de commencer à remplir un tableur du « temps bénévoles consacrés à l'aappma ». Il n'est et ne sera pas simple à tenir mais il est important de « le faire savoir à tous » sachant qu'il ne serait pas étonnant qu'il se situe dans une fourchette de 800 à 1000 heures. On présentera ses résultats 2024 lors de la prochaine AG.

J'en ai terminé. Merci de votre attention.

10h10 – Approbation rapport activité 2023 par le Président François LE SAGER

Merci Bernard d'avoir donné de façon synthétique les informations les plus importantes des actions de l'association au cours de l'année écoulée. Certaines ont été source de débat et je me félicite que l'ensemble des « forces vives » de l'aappma y ait contribué.

Les actions et les moyens qui en font parties intégrantes ont un coût assumé. Je passe la parole à notre trésorier Jérôme HELLO pour le compte rendu financier 2023 par destination, son résultat et l'état de trésorerie au 31 décembre.

10h15 - Compte rendu financier & Bilan 2023 par le Trésorier Jérôme HELLO

Comme notre secrétaire a rappelé que le bénévolat était intense à l'association je tiens à souligner qu'aucun remboursement de frais de représentation n'est octroyé aux administrateurs, aux animateurs ou aux gardes qui, en suivi du don des km réalisés avec leur véhicule personnel pour l'association, se voient remettre un CERFA Fiscal par nos soins et ainsi en obtenir une prise en charge sur leur imposition où un crédit d'impôt. Les administrateurs, les animateurs bénéficient d'une prise en charge de 40€ lors de l'acquisition de leur carte de pêche et de sa valeur totale pour les gardes.

Afin d'avoir à éviter d'avoir à vous communiquer les chiffres au travers la lecture des comptes nous avons choisi de vous les présenter en analytique par destination, bien plus digeste et compréhensive pour chacun.

	RECETTES	DEPENSES
Gestion directe : aappma & dépositaires carte de pêche	56 899,20	56 899,20
Gestion indirecte : Acquisition internaute cartedepeche.fr	26 985,20	26 985,20
Total de gestion (informatif de la valeur des cartes de pêche)	83 884,40	83 884,40
Cotisations ADHERENTS & AUTRES (Part aappma sur cartes)	12 983,70	
Participation EHGO (Part revenant aappma)	3 890,20	
Gestion AAPPMA**	6 164,84	9 567,51
Gestion APN (Atelier Pêche Nature)	4 119,84	7 836,12

	RECETTES	DEPENSES
Gestion RRE (Entretien, Restauration cours d'eau)	1 603,00	4 046,07
Gestion DEPOSITAIRES	7,00	1 109,14
Gestion COMMUNICATION	255,00	1 440,33
Gestion GARDERIE (Bénévoles assermentés)	330,00	1 529,82
Gestion HALIEUTYKER (maison éclusière)		69,91
Gestion MANIFESTATIONS (Challenges, Concours)	3 682,00	3 297,60
Gestion PGP (actions liées à son application)		773,18
Gestion ALEVINAGE & EMPOISSONNEMENT		2 297,03
Sous total Recettes/Dépenses	33 035,58	31 966,71
Résultat bénéficiaire 2023		1 068,87*
Total Bilan	33 035,58	33 035,58

**comprenant les assurances, les frais liés à notre fourgon, les fournitures administratives, la prise en charge partielle de carte de pêche, les frais tel, internet, eau, gaz électricité du siège, les frais bancaires, les taxes d'habitation et foncière en dépense et en recette les participations de la FD à nos actions APN & RRE ainsi que les produits financiers.

Disponibilité financière, en conformité avec l'état de rapprochement et le solde des comptes bancaires & caisse au 31 décembre 2022 pour 33 136,87€ auquel s'ajoute le résultat 2023 de 1 068,87€, est de **34 205,74€ (CAISSE 565,60€ + CMB 3 631,83€ + PLACEMENT LIVRET CMB 27 110,33€ + BPGO 79,00€ + PLACEMENT LIVRET BPGO 2 818,98€)**

Je vous remercie de l'attention que vous avez porté à ce compte rendu financier et je peux répondre à d'éventuelles questions sur le bilan.

Comme chaque année la comptabilité et les pièces comptables ont fait, en respect de nos statuts, l'objet d'un examen par les membres de Commission de Contrôle composée de Christian Rault et de Xavier JOUBERT. Ils nous ont transmis le rapport qu'ils vont maintenant porter à votre connaissance.

10h25 Rapport de la Commission de Contrôle par Xavier JOUBERT & Christian RAULT

« En présence du trésorier Jérôme HELLO et du président François LE SAGER nous avons procédé le samedi 17 février de 9h à 13h, conformément au statut de l'association et au mandat qui nous avait été donné par l'assemblée précédente, aux contrôles des comptes 2023 ainsi que des pièces comptables associées.

Outre le grand livre des écritures enregistrées en recette qu'en dépense, le bilan et compte de résultat 2023 ont également été mis à notre disposition les relevés des comptes bancaires et de placement CMB et BPGO ainsi que la caisse espèces et l'état de rapprochement pour les écritures non payées ou non encaissées au 31 décembre.

Nous y avons constaté le bon enregistrement de l'ensemble des écritures et le contrôle aléatoire d'une vingtaine de pièces des recettes et de dépenses s'est avéré conforme et sans remarque particulière, chaque pièce étant annoté de son enregistrement.

Sans citer l'ensemble des chiffres que le trésorier indique dans son rapport annuel nous indiquerons seulement le résultat positif de l'année 2023, à savoir **1 068,87€**.

Le solde des différents comptes au 31 décembre 2023 :

- CC CMB : 3 631,83€
- CC BPGO : 79,00€
- CAISSE : 565,60€
- LIVRET CMB : 27 110,33€
- LIVRET BPGO : 2 818,98€ valorise un montant total de **34 205,74€** correspondant parfaitement la valeur disponible au 31 décembre 2022 de 33 136,87€ majoré du résultat de cette année 2024 pour **1 068,87€**.

Pour conclure nous remercions le trésorier et le président pour la mise à disposition de l'ensemble des documents et pour les échanges et les réponses apportées à nos questions lors de la matinée consacrée à notre mission.

Rapport établi le 20 février 2022 et transmis à l'aappma en 2 exemplaires signés.

Fait pour valoir ce que de droit.

Xavier JOUBERT & Christian RAULT »

10h30 Approbation des Comptes & du Bilan et affectation résultat par François LE SAGER

Merci à notre trésorier pour la parfaite tenue des écritures comptables et leur éclatement dans l'analytique par destination. Il tient l'ensemble des comptes détaillés à la disposition de tout adhérent qui souhaiterait les consulter lors de cette assemblée générale. Merci aux deux membres de la commission de contrôle dont le mandat est annuel.

Je sou mets les comptes 2023 et son résultat de **1 068,87€** à l'approbation de l'assemblée :

- Contre / Abstention / Pour

Je vous propose d'affecter le résultat en report à nouveau portant sa valeur à **34 205,74€**

- Contre / Abstention / Pour

Merci. Je demande deux volontaires pour être membre de la Commission de Contrôle de 2024 en souhaitant que les actuels se représentent.

- Confirmer désignation de l'AG des deux CAC > Nom & Prénom + Nom & Prénom

Merci. On peut passer au rapport moral du Président.

10h35 – Rapport moral 2023 du président François LE SAGER

Je vais faire court et je commencerais par dire merci aux membres du conseil d'administration de la confiance sans faille qu'ils m'accordent au quotidien et des engagements qu'ils concrétisent pour la réalisation des actions de l'aappma.

Je ne m'étendrais pas sur le réalisé collectivement en 2023 car après le compte rendu respectif des intervenants précédents je sais que vous êtes conscient du travail de l'équipe que vous avez élu il y a déjà 2 ans.

J'attache depuis toujours de l'importance aux franches relations, au-delà d'avis qui peuvent être pluriels, que l'on se doit d'avoir dans l'associatif pêche au niveau local mais également au niveau départemental ou

régional voire national. Les actions que nous menons viennent certes d'une volonté des administrateurs mais également de la réalisation d'un budget possible par les participations de notre fédération départementale sur diverses thématiques représentatives d'une volonté politique. J'exprime ici le souhait que ses administrateurs réalisent le programme sur lequel ils ont été élus.

De temps en temps lorsque j'ouvre le livre de mon engagement associatif pour le milieu aquatique, l'eau, les poissons et les pêcheurs je m'interroge, au regard des informations scientifiques de plus en plus publiées :

- Quel est le résultat des responsabilités prises afin de tenter d'éviter, avec d'autres, la situation actuelle de nos rivières et de certaines espèces,
- J'avoue ne pas avoir une réponse ferme mais encore croire que l'on peut leur apporter une amélioration et qu'elle est encore possible voir indispensable - aidé par la prise de conscience actuelle – compte tenu des effets du réchauffement climatique annoncé.

La présence - du saumon (même si elle a été particulièrement faible l'année dernière), de l'alose, de la lamproie marine, de l'anguille dans le Blavet et dans certains autres ruisseaux côtiers - ouvre grande la responsabilité de la Bretagne pour la sauvegarde de ces espèces et j'espère qu'elle est partagée par le plus grand nombre car cette richesse est un indicateur d'une biodiversité, en sus d'en parler, à sauvegarder.

Défendre l'alose ne peut pas être limité à en interdire la pêche mais bien de réaliser les actions nécessaires à sa migration. Nous avons bataillé en ce sens au dernier trimestre dernier, obtenu – avec d'autres - que la pêche ne soit pas interdite à l'aval des Gorets. Nous nous devons de batailler afin d'effacer la problématique migratoire sur le Blavet aval car la présence de ce poisson participe également à défendre les autres espèces. Nous restons mobilisés.

Merci de votre attention.

Je sou mets mon rapport à l'approbation de l'assemblée générale.

- Contre / Abstention / Pour

Merci. On passe maintenant à 2024.

Ce que l'on sait, ce que l'on pense qui sera fait par ailleurs et ce que l'on ne va pas manquer de faire. C'est le Vice-président Christophe LEROY qui s'y colle

Avant de clore les dossiers 2023 je voulais remercier les adhérents ayant transmis de belle photo de leur prise à la FD PECHE 56 dans le cadre de son concours « Des plus belles prises 2023 ». Trois d'entre eux sont récompensés de la carte de pêche 2024 qui leur est offerte par la FD. Je vous invite à vous rapporter à la page 9 de la revue « Je pêche en Morbihan » pour voir cela dans de détail. Cette revue 2024 dont on fête cette année le 32^{ème} anniversaire est toujours « un lien de lecture papier d'intérêt » pour les jeunes et les moins jeunes pêcheurs associatifs qui adhèrent à l'une ou l'autre des aappma du Morbihan.

10h40 – Intervention du Vice-président Christophe LEROY : 2024, une nouvelle année pour le milieu aquatique, les poissons et les pêcheurs

- **Prix des cartes & Autorisation pêche migrateurs**

Si le prix de l'autorisation migrateurs annuelle est stable depuis 2007 à 50€ force est d'admettre que le prix des différentes cartes a été globalement aligné sur les augmentations du coût de la vie afin de maintenir des moyens constants à l'ensemble des collectivités piscicoles et évidemment afin d'assumer le financement les masses salariales et le financement de leurs actions respectives. Ainsi la carte de pêche « Personne Majeure » est passée à 85€, la carte Femme à 40€, la carte 12-18 ans à 25€ et la carte découvertes – 12 ans à 7€.

- **Arrête réglementant la pêche en Morbihan**

Lors de la sortie de son projet initial pour la consultation du public nous avons constaté avec stupeur, qu'il déclinait une interdiction de pratique de la pêche sur la digue des Goretts de mars à juin, haut lieu symbolique de la pêche du saumon et de l'aloise. Sans entrer dans trop de détail notre mobilisation fut immédiate et nous remercierons ici, sans les citer car ils se reconnaîtront, tous ceux et au premier rang desquels certains élus locaux, départementaux et nationaux, de leur positive intervention. Cela confirme tout l'intérêt d'une organisation maîtrisée de l'ensemble des AAPPMA et de la FD PECHE.

Au-delà du fait que nous en déclinons un abrégé dans nos panneaux d'information du Blavet, et qu'il est présent sur notre site internet ou dans la revue de la FD « Je pêche en Morbihan » l'arrêté préfectoral du Morbihan mérite d'être connu des pêcheurs, et principalement de ceux pratiquant sur les autres aappma, car les expérimentations souhaitées par telle ou telle d'entre-elle sont applicables : fenêtre de capture de la truite ici, du brochet là ; réserve et/ou parcours no-kill ici et là ; etc... Rajoutons à cela les restrictions et les interdictions sectorielles temporaires liées à la prise d'arrêté de biotope pour la mulette perlière.

En résumé un arrêté annuel pêche en Morbihan de 33 pages sur lequel chacun a certainement de bonnes raisons d'avoir fait inclure à la base des textes nationaux ses souhaits de gestion mais sur lequel chacun peut également s'interroger de leur intérêt en comparaison de ce que produirait l'ensemble des rivières si elles étaient en bon état piscicole. Pour nous le pêcheur - d'autant que la pêche n'est globalement plus spécialement un acte nourricier - ne doit pas spécialement être « une des variables d'ajustements » d'une gestion liée à la dégradation du milieu aquatique. Rajoutons à cette analyse que consommer de temps à autre un « poisson sauvage » que la nature nous donne est également un plaisir qu'il est souhaitable de rappeler afin de ne pas tomber dans le combat mené par certaines associations qui consiste à purement et simplement vouloir interdire la pêche.

- **Arrêté réglementant la pêche des migrateurs en Morbihan**

A la date de l'écriture de ce compte rendu annuel l'arrêté annuel n'est pas publié. Son projet a été soumis à consultation du public du 9 au 29 février. Reprenant la réglementation 2023 basé sur la déclinaison du projet RENOSAUM acté pour 5 ans en 2022 nous y avons donné un avis favorable pour le Blavet :

- Saumon : tous leurres autorisés, Tac 55 saumons printemps, Quota individuel 6 poissons dont 2 printemps.
- Alose : à la mouche et au mini-leurre seulement de la limite de salure des eaux (grilles des haras) à Lochrist
- Anguille : pêche autorisée du 1^{er} avril au 31 aout
- Lamproie marine : pêche non autorisée
- Lamprois fluvatile : avons souhaité une non autorisation de sa pêche

- **Arrêté maritime réglementant la pêche dans les estuaires**

L'arrêté applicable confirme que la pêche au filet est interdite dans le Blavet « d'une ligne joignant la pointe de Kervern à la pointe du Bonhomme (Beg ar men) » et celle des migrateurs en amont du Pont du Bonhomme.

On espère qu'à terme elle puisse être fixée (pour le Scorff et le Blavet) au droit de la Citadelle de Port Louis. On continuera à l'avenir à proposer cette réglementation.

- **Focus sur la pêche de l'anguille**

Au-delà du fait qu'elle est classée en liste rouge des espèces en voie de disparition, la pêche professionnelle de la civelle est, même si de + en + réglementée, autorisée. On peut s'en inquiéter car malgré les rapports et avis scientifiques le ministère continu à l'autoriser par un soutien financier à une politique de

repeuplement « schadockienne » dont aucune étude ne confirme des résultats probants. La pêche récréative de l'anguille, au-delà du fait qu'elle est de moins en moins pratiquée est quant à elle autorisée 5 mois (d'avril à juillet inclus). A l'initiative de BGM (Bretagne Grands Migrateurs) et par convention avec elle la FD PECHE 56 réalise une enquête sur ce que l'on appellera « la pêche amateur ». On vous a distribué cette enquête anonyme à votre arrivée à cette AG. Nous vous invitons à remplir sincèrement le document et à nous le remettre. Quant à nous, sur notre secteur de gestion - en lien avec ce que nous voyons ou en ce que nous ne voyons plus - nous disons que sa pêche n'existe plus et que toute éventuelle anguille capturée ne faisait pas l'objet d'une capture ciblée.

Nous rappelons toutefois à chacun de nos adhérents qui conserverait une anguille qu'il doit être en possession du carnet de pêche de l'anguille, dûment complété (Cerfa n°14358*01 disponible sur notre site ou sur internet).

- Cas du (des) cormoran(s)

Que dire si ce n'est que depuis 30 ans nous avons constaté son évolution et son installation sur nos rivières. Nous savons tous qu'un individu consomme entre 400 et 500gr de poissons par jour. Nous savons qu'une des deux espèces composant sa population est protégée par des textes européens transposés dans le droit français. Les collectivités piscicoles savent aussi que dès qu'un arrêté préfectoral est pris pour sa régulation il est immédiatement attaqué par la LPO et perdu pour elles en suivi. Au-delà du fait que selon nous, seul le traitement des œufs produits par l'espèce permettrait une régulation optimale, l'espoir d'une régulation partielle par tirs sélectifs quantifiés est en cours compte tenu qu'un tribunal vient de donner raison à un recours juridique instruit par la FNPF et porté par la fédération de pêche des Vosges. A suivre donc...

- Dispositifs de protection des poissons à l'étang de Lannec

La pose de 3 dispositifs (cage immergée où peuvent se réfugier les poissons lors d'attaque de cormorans) réalisés par la fédération seront posés début avril.

- Travaux passes à anguille, à poissons sur le Blavet

Avec un grand retard par rapport aux obligations légales la Région Bretagne commence, compte tenu de sa politique axée sur la navigation éclusée, à se mettre en conformité pour la migration des espèces migratrices. Vous avez ainsi constaté la réalisation (non finalisée) de passe à anguilles à l'aval des barrages de Goret, du Grand Barrage et de Langroix-Lochrist. Il y aura des réalisations de ce type en 2024 et dans les années à venir sur une grande partie des barrages de l'amont. Gageons qu'elles auront des résultats que l'on suivra avec intérêt.

En 2024, en sus d'une passe à anguilles également, sera réalisée la transformation de passe à saumon du Quelennec en passe multi-espèces. Nous regrettons, sachant que ce type de réalisation est nécessaire pour l'alose, la lamproie et le brochet, qu'elle soit d'une part unique et qu'elle n'ait pas été réalisée sur le 1^{er} barrage, en l'occurrence celui des Goret.

La récente adoption d'un « plan d'actions en faveur de la biodiversité des canaux de Bretagne » - donc pour le Blavet - pour la période 2024 – 2030 ne nous a pas du tout rassuré compte tenu qu'il n'est écrit nulle part la transformation de l'ensemble de passes à saumons en multi-espèces. Vous pouvez compter sur notre mobilisation, et au-delà de la participation des collaborateurs techniques aux réunions de la Région Bretagne, sur celle des administrateurs de la FD PECHE 56 à qui nous demandons et demanderons avec insistance « de peser sur cette problématique au-delà de tout autre considération ». Sachez qu'un amendement – au-delà que c'était la 1^{ère} fois en ce dossier des canaux bretons - à la Région - a été présenté

et rejeté en séance plénière. Il préconisait d'expérimenter l'ouverture des grandes vannes sur certains biefs.

- **Actions CTMA Lorient Agglo & SMRE**

Notre investissement est fort au titre de nos participations et de nos propositions au COTECH et COPIL lors des réunions CTMA (Contrat territorial Milieu Aquatique).

Ainsi la structure GEMAPI qu'est Lorient Agglo a réalisé en 2023 :

- La suppression de seuils sur le ruisseau du Pont Neuf
- Une rampe d'enrochement sur le ruisseau du Rudet
- Le remplacement de buses par un pont cadre sur le ruisseau de la Foret
- Le traitement de « gros embacles » sur le Sebrevet
- Quelques études de faisabilité d'actions sur d'autres ruisseaux.

Pour le SMRE il s'est plutôt agit d'opérations de suppression de plans d'eau privés sur des petits ruisseaux sur les communes de Kervignac et de Merlevenez lors desquelles nous avons récupérés les poissons (gardons et carpes) pour leur transfert au Blavet.

Que ce soit pour Lorient Agglo où pour le SMRE il reste beaucoup d'actions à réaliser dans les années à venir pour atteindre les objectifs du bon état écologique, dont la problématique migratoire au moulin de Botconan, gros contre exemple du bien-fondé de la suppression de l'étang de ce site. Nous y veillerons et y contribuerons autant que faire ce peut dans l'intérêt des espèces piscicoles.

S'agissant de suppression du barrage du Ty Mad nous participons activement aux réunions sur une argumentation de protection à prendre lors de sa vidange progressive afin d'éviter l'ensablement de la partie du ruisseau du Kersalo situé à son aval jusqu'à sa jonction avec le Blavet. Le dossier est bien avancé mais il n'est pas encore certain qu'il être réalisé cette année à partir de mi-mai et cela jusqu'à mi-septembre. 2024 ou 2025 on verra car tout cela est en cours de validation. La récupération des poissons et leur transfert, suivant espèces, ont été intégrés au dossier.

- **PGP (Plan Gestion Piscicole) 2024-2029**

L'écriture de notre plan de gestion est en cours de finalisation. A nos yeux il prend le temps nécessaire, d'une part « le temps associatif » et d'autre temps « le temps d'y inscrire nos volontés d'objectifs » et notamment pour des actions nécessaires pour des parcelles humides attenantes aux ruisseaux et pour une gestion diversifiée du Blavet en adéquation avec les besoins de tous mais pas spécialement partout mais pas uniquement pour un avenir d'une navigation de plaisance en gestion éclusée en fin de course. Sur le plan de la pêche récréative, considérant qu'elle n'a qu'un impact très limité sur les populations piscicoles, nous souhaitons que soit valorisée la participation à la formation des nouvelles générations de pêcheurs. Gageons que ses objectifs sont ou seront partagés pour notre Fédération Départementale.

Ce plan, une fois signé, fera l'objet d'une présentation lors de l'AG 2025.

-
-

Actions RRE - Restauration/Réhabilitation & Entretien des rivières

Nous avons programmé 11 chantiers d'entretien de ruisseau en 2024. Certains se feront en collaboration avec des mairies (Languidic, Kervignac) et d'autres avec des associations comme Locaterre et les Chemins d'Antan et également un d'entre eux avec l'aappma la Gaule Melrandaise sur l'amont du Sebrevet. Au-delà du fait qu'il est vrai que si rien n'oblige un adhérent à venir apporter 3h de bénévolat sur un chantier nous

espérons qu'ils seront encore plus nombreux que l'année passée à y participer. C'est convivial et d'intérêt. Le calendrier est sur notre site et disponible dans sa version papier à votre disposition.

- **Actions APN - Atelier Pêche Nature/Ecole de pêche**

Fidèle à nos convictions qui passent par l'intérêt d'initier et de former des jeunes à la pêche récréative qui induit la protection de l'eau, des espèces piscicoles et de l'environnement nous poursuivons des actions par l'école de pêche de notre Atelier Pêche Nature.

Au-delà du discours que s'emploie à diffuser certaines associations animalistes la joie que l'on voit dans les yeux d'un jeune lors de la prise de son premier poisson est et reste le moteur de notre engagement dans le cadre du mandat que vous nous avez confié.

Si vous souhaitez (jeunes ou moins jeunes) apporter « des temps bénévoles » à nos actions on est en recherche et preneur.

- **Actions GARDERIE**

Nos trois gardes pêche ont maintenant pleinement pris leur fonction. Nous souhaitons une ou deux assermentations complémentaires (habitant idéalement sur les communes de Languidic, Kervignac ou Nostang). N'hésitez pas à échanger avec nous sur ce point.

Notre président, qui en est le commettant, échange très souvent avec eux. Nous sommes favorables à une politique de dialogue et d'explications envers un pratiquant initialement sans carte avant verbalisation quand il le faut et bien entendu dans le cas de non-respect des règles et arrêtés.

En sus de nous féliciter de leur rôle et des actions qu'ils ont réalisé à ce jour ils ont toute notre confiance – et celle de nos adhérents respectueux des règles – afin de les poursuivre en 2024 sur le Blavet, les ruisseaux et les étangs de notre territoire de gestion.

Comme on entend souvent « je n'ai jamais été contrôlé en action de pêche », si cela vous arrive et comme vous serez en règle, souriez, ils n'en seront que plus heureux.

- **Actions MANIFESTATIONS**

Nous organiserons cette année la fête de la pêche (lieu non encore arrêté) le dimanche 2 juin ainsi qu'un enduro carpe sur le Blavet aval les 27, 28 et 29 septembre.

- **Actions EMPOISSONNEMENT-ALEVINAGE**

Un budget plus valorisé que celui des années précédentes a été acté. Au-delà d'un empoissonnement limité en truite avant l'ouverture, il sera consacré à des empoissonnements variés en suivi de demandes bien comprises dans tel ou tel secteur de notre secteur de gestion.

- **Autres ACTIONS**

Diverses actions ont été intégrées au budget sachant que la majorité d'entre elles représentent des charges directes ou indirectes pour l'aappma.

Notre trésorier va vous présenter la déclinaison budgétaire pour approbation, en vous précisant qu'il a été voté à l'unanimité des administrateurs.

10h50 – Présentation du projet de budget 2024 par le Trésorier Jérôme HELLO

Il n'a rien de révolutionnaire mais il résulte d'une volonté de mettre en avant et de défendre « un milieu aquatique de qualité, l'ensemble des espèces piscicoles (sauf celles listées nuisibles), la transmission de la

pêche associative autour de valeurs plurielles « Tous types de parcours, tous types de poissons, tous types de pêche et tous types de pêcheurs (respectant évidemment les règles) ». Il a été acté par les administrateurs lors d'un récent CA.

	RECETTES (€)	DEPENSES (€)
Cotisations adhérents & autres cartes	13 000,00	
Part réciprocité EHGO	3 000,00	
Ecart répartition EHGO (provisionnée AN-1/reçue)	mémoire	mémoire
APN + Stages + Initiations / Inscriptions diverses*	2 500,00	5 500,00
Communication(s) / Participation Expo & Panneaux		1 000,00
Chantiers RRE (dont subv. FD Locaterre/Chemin Antan)	600,00	3 600,00
Garderie (Gardes bénévoles assermentés)		600,00
Gestion (dont politique FD > APN, RRE, CTMA, PGP)**	5 000,00	7 000,00
HalieutTyKer / Charges & Coût exposition		1 000,00
Manifestations (Inscrip + subv. FD / Charges liées + Lots)***	3 000,00	3 500,00
Empoisonnements & Alevinages + Transfert lié supp. Etangs	mémoire	4 800,00
Sécurité liée à dépenses inconnues ou exceptionnelles		700,00
	-----	-----
Total	27 700,00	27 700,00

(*) Base 5 sections APN + 3 stages pêche 10-15ans aux vacances scolaires avril, juillet et aout ainsi que 8 initiations jeune – 12 ans

(**) Base maintien politique FD > APN, RRE, CTMA et Valorisation du bénévolat

(***) Base 1 manifestation et avec le maintien politique de soutien FD si confirmé.

10h55 – Approbation du budget 2024 par le président François LE SAGER

Je soumets ce budget au vote de l'assemblée générale :

- Contre / Abstention / Pour

Merci. Entre nous, un peu désolé des « formulations encadrées » de cette AG et AGE » mais sachez que nos statuts d'association agréée le prévoient car nous avons à adresser tout cela à la DDTM 56 et à notre Fédération Départementale et finalement c'est certainement une bonne chose car ils nous permettent également de faire connaître nos positionnements (voir nos « coups de gueule » quand il le faut où il le faut).

11h00 – Echanges avec les adhérents présents par le président François LE SAGER

Nous sommes à votre écoute et on va tâcher d'apporter des réponses à vos questions et interrogations autant que faire se peut ou prendre l'engagement d'étudier les demandes si nous ne sommes pas en capacité.

- Réponse par le Président, par le Vice-président, par le Trésorier, par le secrétaire adjoint où tout autre administrateur maîtrisant bien les éléments de réponse à apporter.

11h30 – Parole aux élus

Le président François LE SAGER avant de clôturer cette assemblée générale tout à l'heure, après le traditionnel tirage au sort de notre tombola parmi les présents, propose aux élus présents, qui le souhaitent d'intervenir au travers quelques mots :

- Intervention des élus

Intervention du président François LE SAGER si elle a été souhaitée ou demandée sur telle ou telle thématique par un ou des élus.

11h50 – Remise lot FD PECHE 56 aux gagnants de son concours « Plus belle prises 2023 » par le Trésorier Jérôme HELLO

- Pascal AUDREN pour un saumon de 75cm sur le Blavet
- Mickael LE POULAIN pour une truite fario de 60cm sur le Tarun
- Nils DUPUY pour un silure de 2m30 sur l'Oust

Félicitations à eux. La FD PECHE semble, au-delà du fait que nous n'avons pas reçu le bulletin de participation ni ses modalités, être reconduite en 2024.

11h55 – Tirage de la tombola par notre administrateur Christophe THIRIET

Par tirage au sort de la contrepartie (pliée et mise dans une urne) du ticket numéroté suivant couleur remis à chacun lors de votre arrivée à cette AG. Nous précisons que « si le tiré » est absent au moment du tirage on retire un autre numéro dans l'ordre suivant :

- Une carte pêche de l'aappma
- Une carte de pêche de l'aappma
- Un premier bon d'achat de 50€ en article de pêche au magasin ALCEDO Lanester
- Un second bon d'achat de 50€ en article de pêche au magasin ALCEDO Lanester
- Un 3^{ème} bon d'achat de 50€ en article de pêche au magasin ALCEDO Lanester

12h00 – Clôture de l'assemblée générale par le président François LE SAGER

Merci à mes collègues du CA pour la préparation de cette assemblée générale. Merci à la municipalité d'Inzinzac d'avoir mis cette salle à notre disposition. Merci à nos adhérents, aux représentants des associations Locaterre, Chemins d'Antan, Den Dour Douar et élus qui ont assisté à cette assemblée générale.

Aux adhérents je souhaite de bons moments au bord de l'eau.

On pourra poursuivre les échanges autour du pot de l'amitié que nous vous proposons de partager maintenant.



Calendrier RRE (Restauration Réhabilitation Entretien des Rivières)
9h-12h – Matériels fournis et casse-croûte/boissons offert à tous participants
(Se munir de bottes, cuissardes, waders et gants)

ANNEE 2024

Date	Lieu	Commune	Bassin	Organisateurs
M 21/02	LE TEMPLE Entretien Rives (Pas du lit)	Lochrist	Blavet*	AAPPMA
S 24/02	LE TEMPLE Entretien Rives (Pas du lit)	Lochrist	Blavet*	AAPPMA
M 17/07	LE KERSALO	Lochrist	Blavet*	AAPPMA
S 24/08	LA DIVINE	Languidic	Ria Etel***	LOCATERRE AAPPMA
S 31/08	LE ROCH	Brandérion-Nostang	Ria Etel***	CHEMINS ANTAN AAPPMA
S 07/09	LE SEBREVET	Saint-Yves Bubry	Blavet*	AAPPMA Lorient AAPPMA Melrand
S 14/09	LA DIVINE	Languidic	Ria Etel***	MAIRIE Languidic LOCATERRE
S 21/09	L'EVEL	Baud	Blavet**	FEDE PECHE MORBIHAN AAPPMA du MORBIHAN.
S 05/10	LE ST GEORGES	Kervignac	Ria Etel***	MAIRIE Kervignac AAPPMA
S 19/10	LE SEBREVET	Saint-Yves Bubry	Blavet*	AAPPMA
S 09/11	LE SEBREVET	Inzinzac – Lochrist Quistinic	Blavet*	AAPPMA

CTMA (Contrat Territorial Milieu Aquatique) : *Lorient Agglo ; **Blavet terres & eaux, ***SMRE (Ria d'Etel)

M = Mercredi / **V** = Vendredi / **S** = Samedi / **D** = Dimanche (8h30-12h) (Parcours fléchés > principaux axes routiers)

La participation des pêcheurs (1) et autres bénévoles à l'entretien des rivières et étangs est un acte fort pour la défense des milieux aquatiques de notre secteur de gestion et permet d'afficher notre volonté de les maintenir en bon état. Participez-y, ils se réalisent dans une ambiance très conviviale.

(1) Un coupon valorisé par la FD PECHE du MORBIHAN au titre de sa politique de soutien aux actions « Restauration, Réhabilitation Entretien des rivières des aappma » est attribué aux adhérents PM, Pm, Femme y participant pour leur 1^{ère} & 2^{ème} participation. Elle est déduite du prix de la carte de pêche de l'aappma de l'année suivante lors de son acquisition.

Tous renseignements complémentaires : aappma.lorient@orange.fr 06 71 61 63 10